

1941-44

L'EURE-ET-LOIR SOUS L'OCCUPATION



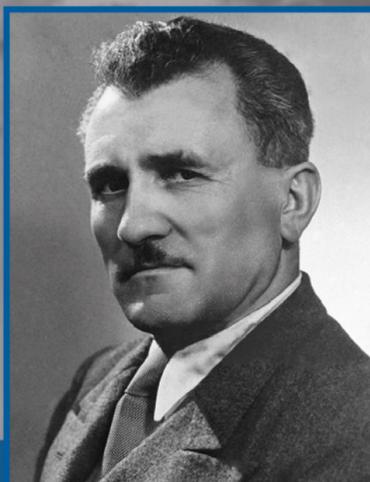
4 LA COLLABORATION

Le terme « collaboration » désigne d'une part la posture du régime de Vichy vis-à-vis de l'occupant, consistant à soutenir son action pour obtenir en contrepartie des conditions de vie moins dures en temps de guerre et, à plus long terme, une place préservée dans le nouvel ordre européen après la victoire allemande ; et d'autre part, le comportement d'individus ayant choisi à titre personnel d'approuver l'idéologie nazie et de participer activement à son ancrage dans le pays. La collaboration de l'Etat français avec le régime nazi, officialisée dès 1940, se manifeste par la mise à disposition de moyens (financiers, économiques, administratifs, policiers...) au service des intérêts de l'occupant et par la réponse inconditionnelle, voire anticipée, à ses demandes. Cette collaboration, manifestation d'un régime à bout de souffle surtout passée l'invasion de la zone sud par les troupes d'occupation en 1942, est renforcée après l'arrivée de Pierre Laval et d'autres hommes finalement plus pro-allemands que vichystes au gouvernement, donnant à l'Etat français une forme plus fascisante et plus servile vis-à-vis de l'Allemagne. En Eure-et-Loir, cette collaboration d'Etat est incarnée par le préfet vichyste Pierre Le Baube et par les autorités de police. Les rapports de ces autorités, sans montrer un enthousiasme marqué pour la situation, ne remettent jamais en question (à l'exception du STO) les exigences allemandes ni le souhait des autorités françaises de les voir collaborer avec l'occupant.

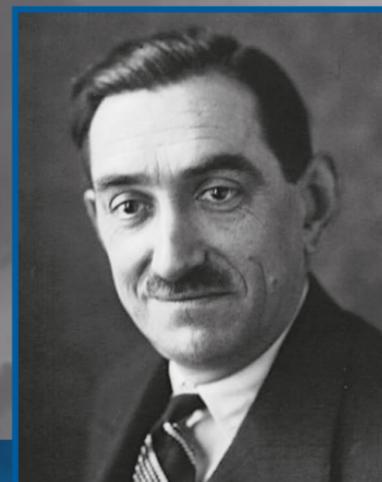
Entrevue de Montoire, 1940.
Wikipédia domaine public



Pétain et Laval à Vichy, 1942. – *Wikipédia domaine public.*



Portrait de Joseph Darnand,
chef de la milice et collabora-
teur notoire, 1943.
Wikipédia domaine public.



Portrait de Philippe Henriot,
ministre de l'information
sous Vichy et artisan de la
collaboration.
Wikipédia domaine public.